



Saint-Brieuc CTC

Dispensé de timbrage
PRESSE
DISTRIBUEE PAR

LA POSTE 

Édito

S'engager et se mobiliser: tous en grève et tous dans la rue le 9 avril !

La situation économique continue de s'assombrir et les mesures gouvernementales, consistant à satisfaire le patronat dans tous ses désirs, laissent présager des lendemains qui déchantent. Il y a vraiment de quoi s'interroger sur le suicide électoral de nos dirigeants qui, malgré la déculottée, persistent sans faillir dans une voie que l'on sait sans issue. Les salariés de la fonction publique et du secteur privé subissent durement, depuis plusieurs années, les orientations de la politique menée par les gouvernements successifs. Cette politique est dictée par l'Union Européenne et ses traités avec comme symbole le TSCG, dont les principes avaient majoritairement été rejetés par les salariés lors du référendum de mai 2005.

Cela se traduit par des centaines de milliards d'euros d'aides fiscales et sociales données chaque année au patronat, ce qui fragilise notre système de protection sociale et le service public, alors qu'aucune contrepartie au maintien de l'emploi ou des salaires n'est exigée.

Par exemple, pour le pacte de

responsabilité, ce sont 50 milliards « d'économies » en 3 ans faites sur le service public, la sécurité sociale, les salaires, les retraites et les prestations sociales! Et dans le même temps ce sont 41 milliards de cadeaux supplémentaires offerts au patronat !

Depuis 30 ans, les gouvernements exonèrent le patronat de cotisations sociales. Le résultat se traduit par un chômage de masse et une explosion du nombre de travailleurs pauvres ; dans le département, la situation devient insupportable.

Cette politique d'austérité conduit à des catastrophes partout où elle a été mise en place (Grèce, Espagne, Portugal...) avec comme conséquences la pauvreté qui aug-

Le recours à l'article 49-3 est un déni de démocratie et un aveu de faiblesse. Dans ces conditions, comment s'étonner que les citoyens, déçus et déboussolés,

s'abstiennent en masse lors des dernières élections, ou cherchent dangereusement des solutions du côté des forces réactionnaires et de l'extrême-droite ?

Une fois de plus c'est en particulier sur la force des mobilisations sociales à venir qu'il va falloir compter pour infléchir les orientations prises. C'est dire

l'importance de réussir celle du jeudi 9 avril dans ce contexte.

En conséquence, la FSU 22 appelle tous ses adhérents à faire du 9 avril un grand jour de mobilisation populaire pour combattre la nature austéraitre de la politique du gouvernement et exiger la satisfaction des demandes des salariés en termes de salaires, d'emplois, de retraites, de défense et de développement des services publics.

Saint-Brieuc, le 29 mars 2015
Olivier Debretagne
Co-secrétaire départemental

Le jeudi 9 avril : tous en grève !
Contre l'austérité, pour les salaires,
l'emploi, les services publics, la formation...

Rassemblement et manifestation:



10h30
Parc des Promenades
à Saint Brieuc



A l'appel de FSU, CGT, FO, Solidaires

ment et les services publics qui se détériorent, en particulier dans les Côtes d'Armor.

Avec le projet de loi Macron, le gouvernement donne encore raison aux demandes du patronat qui n'est jamais rassasié : dérèglementation des licenciements, banalisation du travail du dimanche, casse de la justice prud'homale, privatisation du secteur ferroviaire...

Sommaire

- page 1 Edito
- page 2 Formation professionnelle et orientation ; rentrée 2015 second degré
- page 3 Assistants sociaux scolaires, appel à la grève du 2 avril ; Uni-es contre l'extrême droite
- page 4 Réforme du collège ; laïcité
- page 5 Rentrée 2015 premier degré
- page 6 Appel à la grève interprofessionnelle ; Hommage à Alain

La loi dite de « Refondation de l'école » (8 juillet 2014) donne aux régions de fortes responsabilités quant à la **carte des formations professionnelles initiales et continues**.

La Région arrête en effet dorénavant la carte des formations, après accord du Recteur. Le cadre et les mesures qu'elle propose pour la rentrée 2015 contiennent quelques aspects positifs (par ex. l'idée de favoriser la poursuite d'études pour les bacs pro ou la mise en place de passerelles permettant l'élévation des qualifications...si tout cela est suivi d'effets !). Mais de nombreux éléments font problème :

- la priorité donnée au **développement de l'apprentissage** au détriment des formations sous statut scolaire. Le nombre d'apprentis est pourtant en baisse depuis plusieurs années et la région oublie de mentionner les ruptures d'apprentissage, surtout pour les plus jeunes.

- l'importance accordée à la **complémentarité des réseaux**, y compris entre le réseau public et le réseau privé sous contrat : la FSU réclame la priorité pour le développement, la promotion, l'amélioration du Service Public gratuit et laïque d'éducation.

- l'idée de l'**adéquationisme**, entre les formations à développer et l'emploi local défini par les entreprises, pèse encore fortement. Entendre les besoins à court terme formulés par les employeurs est nécessaire mais il ne faut pas ignorer les projets de formation et de vie exprimés sur un temps plus long par les jeunes (dont plus de 50% se retrouvent après 2 ou 3 ans, dans un autre secteur que celui de leur formation). La FSU n'acceptera pas en particulier que les emplois offerts par les secteurs dits en tension sur un territoire soient réservés aux jeunes les plus en difficulté.

- la **place accordée aux personnels** lors de l'élaboration de la carte des formations est très insuffisante (la carte affecte aussi directement leurs emplois !). C'est ainsi que la présentation première des documents est faite en BAPE (bassins d'animation de la politique éducative) ...dans lesquels les personnels ne sont pas représentés.

La Région vient par ailleurs de proposer le

9 mars une 1ère étape de réflexion pour la carte des formations de la rentrée 2016. Cette étude, qui prend appui sur des données du GREF de 2013, porte sur 14 domaines de formation. Elle fournit une série de données et de constats. Elle fait aussi de la prospective et peut mener à des conclusions intéressantes pour la FSU :

1) dans les années à venir, de nombreux secteurs de métiers devront renouveler fortement les actifs en visant une élévation des qualifications. En 2013, les élèves, étudiants, apprentis en fin de formation étaient globalement plus aux niveaux 4 (BAC) ou 3 (Licence), voire 2, qu'au niveau 5 (CAP).

2) si l'on prend l'exemple du bâtiment, là où domine encore le niveau 5, on constate que les compétences s'élèveront à cause de la construction durable

3) de manière générale, les énergies renouvelables et les nouvelles technologies réclameront des formations adaptées (commerce, transports, agriculture, maintenance et carrosserie automobile...)

4) cela devrait aussi avoir pour conséquence un meilleur équilibre, au sein des formations, entre filles et garçons.

Une autre loi (« Loi relative à l'emploi, à la Formation Professionnelle, et à la démocratie sociale » du 5 mars 2014) est venue par ailleurs conforter la place de la Région comme chef de file du nouveau Service Public Régional d'Orientation (SPRO).

Que dit notamment cette loi sur l'orientation ? : «L'Etat définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants...la Région coordonne les actions des autres organismes participant au SPRO » (à savoir Pôle emploi, APEC, OPACIF, CAP emploi et Missions locales) (article 22,II,3°, b).

La Région met certes en œuvre le SPRO mais seulement dans sa partie orientation professionnelle : pour la FSU, le principe d'un Service Public d'orientation à 2 branches est donc bien préservé au sein de l'accord cadre national, l'Etat se chargeant de l'orientation des élèves et des étudiants. Contrairement au souhait de l'Association des Régions de France,

nos collègues Copsy restent des personnels d'Etat.

Mais la vigilance s'impose car les Régions peuvent engager les services de l'Etat au-delà du contenu de la loi. C'est ce qu'envisage la Région dans ses documents de mars 2015 définissant le cadre du SPRO en Bretagne. Deux illustrations :

1) les textes régionaux font allusion à un «Conseil en orientation scolaire et professionnelle » : ce conseil mêle tous les publics concernés par l'orientation, des élèves aux adultes, et engage tous les personnels chargés d'orientation dans un même processus d'accompagnement des publics indifférenciés. Selon la FSU, un tel conseil, lorsqu'il est donné aux élèves et étudiants par exemple, ne peut être donné que par un Conseiller d'orientation Psychologue.

2) en annexe, apparaît une déclinaison bretonne du SPRO : «L'accueil personnalisé et individualisé» (API). Selon la Région, cet accueil ne doit pas être «une seule plateforme d'aiguillage» mais doit «fournir les premiers éléments d'information pertinents» aux divers demandeurs, qu'ils soient scolaires ou adultes : il y a là pour la FSU un **risque important de mélange des missions, des personnels et des statuts**. Le SPRO ne doit pas devenir une simple occasion de mutualiser, de normaliser, d'économiser les moyens et les personnels.

La FSU siège au Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP), nouvel organisme chargé de traiter les dossiers évoqués ci-dessus. La présentation d'une convention Etat/Région sur le SPRO lors de la dernière réunion du CREFOP, le 16 mars, confirme toutes nos inquiétudes ; seule la FSU est intervenue de manière critique.

Signalons enfin que, pour définir ses analyses et propositions, la FSU Bretagne a constitué un **groupe Emploi/Formation** qui se réunit plusieurs fois par an et qui associe tous les syndicats et les secteurs de notre Fédération concernés par les questions majeures de la Formation Professionnelle et de l'Orientation.

Jean-Pierre Lecoq
Le 1er mars 2015

Rentrée 2015 second degré

Les effectifs globaux progressent dans le département avec 233 élèves de plus dans les établissements du second degré public. Cependant il y a une disparité entre les collèges (-197 élèves) et les lycées (+430) liée à la démographie scolaire. Le projet initial de la Direction académique prévoyait 22 suppressions pour 15 créations en collège, **une création supplémentaire a été obtenue par les représentants FSU en CTSD** (Comité Technique Spécial Départemental). De même, **en Lycée Général et Technologique 4 suppressions pour 15 créations étaient annoncées : les représentants FSU ont pu obtenir 4 créations supplémentaires, 3 en LGT, 1 en Lycée Professionnel.**

Concernant la **vie scolaire**, nous nous félicitons des créations, demandées par la FSU depuis des années, à Belle-Isle en Terre, Plouaret et Bourbriac. Cependant, nous continuons à revendiquer au minimum un poste de CPE complet par établissement et nous refusons les services partagés.

Suite à la bataille menée par la FSU dans les différentes instances; il a été annoncé en CTSD que **les CIO de Lannion et de Dinan sont maintenus** et deviennent des CIO d'état.

	Créations		Suppressions	
	Spécifiques	Normales	Poste vacant	Poste occupé
Collèges	4	12	12	10
LGT	5	13	3	1
LP	7	4	10	1
Total		45		37

Bilan des créations et suppressions de postes pour la rentrée 2015 dans le second degré

Néanmoins les locaux ne sont pas encore déterminés. Nous regrettons de ne pas avoir été entendus pour le CIO de Loudéac.

Depuis le début de l'année scolaire, **la FSU a travaillé en intersyndicale avec la CGT et Solidaires pour faire évoluer les projets d'accueil des élèves nouvellement arrivés en France.**

Nous avons obtenu l'ouverture d'une UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) multisite au Collège Racine. Elle sera expérimentale pour 2015-2016 et elle accueillera, de façon transitoire, les autres élèves demandeurs de FLE-FLS des établissements briochins. Une autre audience intersyndicale à la Direction académique le 9 avril permettra d'envisager l'organisation des enseignements dans les différents établissements demandeurs.

Olivier Debretagne



TROP c'est TROP !

Le service social en grève le 2 avril

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN SNUAS-FP FSU ; CGT EDUC'ACTION ; SNASEN-UNSA ; FNEC-FP FO ; SUD Education

La lutte contre les inégalités à l'école exige des moyens pour les services sociaux

Nous dénonçons les risques psychosociaux liés à la dégradation des conditions de travail

Pendant de trop nombreuses années, les services sociaux du ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur ont souffert de redéploiements voire de suppressions. Les 100 postes créés pour le seul service social des élèves ces deux dernières années ne suffisent pas à améliorer de façon significative le taux actuel d'encadrement dans le secondaire.

Devant la surcharge des secteurs d'intervention, la complexité de plus en plus forte des demandes sociales, l'absence de reconnaissance salariale et indemnitaire, les frais de déplacement non remboursés, le manque de formation, les personnels sociaux s'épuisent et voient chaque année leurs conditions de travail se dégrader davantage.

Dans ce contexte, le ministère envisage dans la circulaire de missions du service social des élèves mise en négociation de prioriser l'affectation des assistants sociaux dans les 350 réseaux REP+ comprenant le collège et les écoles rattachés (soit une augmentation d'environ 1 000 élèves en moyenne par réseau élémentaire REP+). Le ministère valide par ailleurs le fait qu'un assistant social puisse intervenir sur un nombre indéfini d'établissements dans les zones déclarées non prioritaires.

Les personnels sociaux réunis en intersyndicale ce jeudi 2 avril 2015 :

- réclament de toute urgence l'ouverture de négociations pour un plan pluriannuel de créations de postes de personnels so-

ciaux dans le cadre des 60 000 postes prévus dans la loi de programmation et de refondation de l'école.

- refusent de valider le projet de rénovation des missions du service social des élèves tant que le ministère n'ouvrira pas la discussion sur les nécessaires créations de postes. L'intervention d'assistants sociaux dans le premier degré ne peut s'envisager sans moyens dévolus et sans réflexion sur le travail social à y développer.

- réclament que le service social des personnels et des étudiants qui contribue également à la politique de lutte contre les exclusions et de promotion de la citoyenneté ne soit pas exclus des débats en termes de missions et de moyens. Actuellement, on compte 1 poste d'assistant social pour 5 000 personnels (sans compter les retraités) et 1 poste d'assistant social pour 10 000 étudiants.

- demandent leur intégration en catégorie A de la fonction publique comme l'ensemble du reste de l'équipe éducative au regard du niveau de leur diplôme et des responsabilités exercées en tant que conseiller social de l'institution.

Mépriser le service social c'est mépriser le public qu'il accompagne, par ailleurs déclaré comme prioritaire dans le discours du ministère et les annonces du Président de la République. Nous n'acceptons plus le manque de considération et le mépris que renvoie l'incohérence de ce double discours.

Nous appelons nos collègues à arrêter le travail et à rejoindre les rassemblements organisés le jeudi 2 avril à Paris, à 14h30 :

Rassemblement à l'angle de la rue de Grenelle et la rue Saint Simon (Métro Solferino ligne 12) et devant les rectorats de toutes les Académies.

Uni-e-s contre l'extrême droite

La dynamique ascensionnelle du FN est toujours en cours et cela indépendamment du tapage médiatique qui quasiment tous les jours envahit les circuits d'informations.

On aurait pu penser qu'à la suite des attentats des 7 et 8 janvier et de son isolement lors des manifestations du 11 janvier, ou de sa manifestation particulièrement ratée de Beaucaire, le FN aurait traversé pour le moins une période de « trou d'air ». Or les élections partielles du Doubs, où la candidature FN a raté d'un cheveu l'élection, permettent de mettre en perspective les mouvements politiques de fond qui travaillent le pays, les champs politiques et sociaux et la porosité entre droite et extrême droite.

L'interview de P. Rosenvallon (Le Monde du 12/02/15) analyse la situation après le 11 janvier : « c'est la fracture entre une France impliquée et une France marquée par un sentiment d'abandon, submergée par les difficultés personnelles qui se sent marginalisée. Elle s'est manifestée par le retrait... » « On a ainsi vu une nette fracture se révéler entre une France de la défection, dans ses différentes composantes, et celle de l'implication ».

A la veille des élections départementales des 22 et 29 mars plusieurs sondages placent le FN en tête des résultats recueillis par les partis avec des chiffres autour de 30 % points. L'extrême droite de façon générale et le FN en particulier est en capacité de se présenter dans 95 % des cantons. (9648 candidats). Plusieurs départements peuvent représenter des cibles, dans lesquels il pourrait accéder aux commandes

des exécutifs (Pas de Calais, Aisne, Vaucluse, Var). Sans forcément accéder à ce niveau de responsabilités, ces élections vont lui permettre de faire « son entrée massive dans les assemblées départementales » et de jouer un rôle de « faiseur de roi et de majorité ». Ainsi après les municipales de l'année dernière c'est une étape supplémentaire d'implantation, de représentativité qui va être franchie.

Le FN suscite toujours des mécanismes de rejet (54 % de oui à la question : représente-t-il un danger pour la démocratie ; 47 % jugeant MLP représentante d'une extrême droite nationaliste et xénophobe...) (baromètre TNS Sofres du 29/01 au 02/02/15). Mais il faut souligner qu'à partir des mêmes éléments, une majorité d'électeurs de droite approuve une alliance électorale entre l'UMP et le FN. MLP étant jugée comme « capable de rassembler au-delà de son camp » (56 %) et comprenant les problèmes quotidiens des Français. Ainsi il semble que le FN soit soumis à des poussées contradictoires. D'un côté, le rejet de l'islam et de l'immigration régressent :

- trop d'immigrés en France → 52 % oui, 42 % non

- trop de droits à l'islam et aux musulmans 48 % oui, 44 % non, soit - 5 points.

La sortie de l'euro, un des axes politiques les plus importants, ne rencontrent que 25 % d'adhésion - 69 % en contre (en chute continue depuis 2011), même au sein de son électorat, elle ne rencontre que 52 % de soutien et 43 % d'opposition.

D'autre part, son programme rentre en

écho avec la poussée de demandes de mesures autoritaires :

« On ne défend pas assez les valeurs traditionnelles en France » : 73 %

- « la justice n'est pas assez sévère avec les petits délinquants » : 66 %

- « plus de pouvoirs à la police » : 65 %

- « les djihadistes français binationaux devraient être déchus de leur nationalité française » : 78 %.

Donc, dans un contexte politique où 62 % des sondés sont en désaccord avec les idées du FN, le franchissement d'un cap politique quantitatif pour le FN, pour accéder au pouvoir lui impose un certain nombre de mutations politiques (dans le cadre des alliances à droite et/ou d'inflexion de son programme économique) . Cf l'article de Joël Gombin dans Le Monde du 5/03/15.

Toutefois nous devons intégrer que les impacts sociaux du libéralisme, de la crise économique, des déchirures territoriales alimentent des mouvements irrationnels à dangerosité extrême.

Le syndicalisme continue d'être impacté puisque sur les listes FN on retrouve 8 candidatures CGT/ 9 CFTC/ 5 CGC et 7 FO, ainsi que nombre d'enseignant-es. On peut penser que ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Selon une étude réalisée par la fédération CGT des services publics, lors des élections professionnelles du 4 décembre dans la FPT, les scores électoraux pour FO dans les municipalités d'extrême droite sont 2 fois supérieurs à sa moyenne nationale.

CDFN du 17 et 18 mars 2015

C'est avec inquiétude et indignation que la FSU voit se faire jour un certain nombre d'initiatives qui tordent les principes fondateurs de la laïcité et cherchent à l'instrumentaliser pour des motifs purement politiques.

Qu'il s'agisse du projet de loi concernant les crèches et les associations accueillant les publics jeunes, du refus de repas de substitution dans les cantines scolaires, de la proposition d'interdire le voile à l'université, toutes ces initiatives conduisent plus à diviser voire à discriminer, apportent des sources de conflits là où il n'y en pas et ciblent incontestablement une seule religion.

La FSU rappelle, comme elle l'a fait après les attentats de janvier qui ont apporté

beaucoup de questionnements, que la laïcité est un des principes essentiels de notre société.

Elle vise à permettre de vivre ensemble et de construire en commun une société démocratique où prévalent un certain nombre de valeurs universelles. Elle garantit la liberté de conscience et d'expression publique de ses croyances ou engagements, la liberté de croire ou non à une transcendance, de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune et l'égalité des droits, qui se traduit en terme plus moderne par un principe de non-discrimination.

Avec la séparation des Églises et de l'État, elle signifie de surcroît que ce ne sont pas les croyances qui doivent constituer la règle commune mais la loi et les principes

fondamentaux qu'expriment les textes constitutionnels.

Elle s'impose aux services publics et à leurs agents qui doivent être neutres par rapport à tous les usagers pour leur assurer une vraie égalité de traitement.

Or, à instrumentaliser ainsi la laïcité et en déformer ainsi le sens, le risque est grand de lui faire perdre toute sa richesse et sa capacité de rassemblement.

Pour la FSU, l'enjeu est aujourd'hui au contraire de faire vivre la laïcité en tenant compte des réalités de notre société sans la trahir mais au contraire en restant fidèle à son sens fondamental.

*Communiqué FSU
Les Lilas le 20 mars 2015*

Réforme du collège, HORS SUJET !

Pétition Réforme du collège, toujours hors-sujet : C'est NON !

Le projet de réforme du collège annoncé par la ministre s'appuie sur l'augmentation dangereuse de l'autonomie des établissements, une conception problématique de l'interdisciplinarité et de l'accompagnement personnalisé, un sort calamiteux réservé aux langues vivantes, régionales et anciennes, la globalisation des horaires d'enseignements artistiques, ainsi que ceux technologiques et scientifiques. Notre charge de travail s'en trouverait accrue et notre liberté pédagogique attaquée.

C'est pourquoi nous n'acceptons pas ce projet.

La nécessaire réforme du collège, pour être efficace, suppose la réduction des effectifs des classes, une diversification des situations pédagogiques, des programmes plus cohérents, un système éducatif moins concurrentiel à l'aide d'une carte scolaire revisitée.

Nous exigeons :

- la baisse significative des effectifs par classe ;
- des dédoublements dans toutes les disciplines ;
- des enseignements disciplinaires solides et reconnus, des horaires nationaux ;
- des moyens de concertation, en particulier pour une interdisciplinarité s'appuyant sur les programmes ;
- des langues vivantes et régionales confortées, une carte diversifiée ;
- le maintien des options latin et grec ;
- une formation initiale et continue digne de ce nom ;
- une révision de la carte scolaire assurant une plus grande mixité sociale ;
- une amélioration des conditions de vie et d'étude dans les collèges, des vies scolaires renforcées ;
- le respect du principe de la consultation des personnels sur des sujets d'une telle importance.

Signez la pétition en ligne : <http://petitions.snes.edu/?petition=32>

La deuxième consultation des organisations syndicales s'est tenue mercredi 25 mars.

Le ministère s'est voulu rassurant et a, comme on pouvait le prévoir, lâché du lest sur certains horaires :

- la LV2 passe de 2h à 2h30 en 5ème, 4ème et 3ème
- les langues anciennes et les langues régionales peuvent être proposées en plus des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) au titre d'enseignements complémentaires à hauteur de 1h en 5ème, 2h en 4ème - 3ème, mais elles doivent être financées sur la marge d'autonomie de l'établissement, c'est-à-dire sur les petits groupes, qui sont au passage rognés d'une heure !

La philosophie de la réforme semble calquée sur celle du lycée, qui continue d'en payer les conséquences : mise en concurrence des disciplines pour disposer de petits groupes, mise en concurrence des établissements par la proposition ou pas de tel ou tel enseignement. Il ne coûterait rien de dé-globaliser les heures d'enseignements artistiques, ou celles de sciences et de technologie.

Le refus du ministère de retoucher ces points du projet montre leur caractère sensible : **il faut faire entrer progressivement dans les mœurs le pilotage pédagogique local par le chef d'établissement et sa foulitude de conseils** (pédagogique, de cycle, de niveau, école-collège...).

Or aucune étude ne montre les bienfaits de ce type d'autonomie en termes de réussite des élèves, et l'on voit bien au contraire les ravages occasionnés par ce management sur les équipes pédagogiques.

De plus, la consultation sur les programmes serait repoussée au mois de mai, ce qui empêche toute appréciation du contenu possible de l'interdisciplinarité, et aucun calendrier n'est avancé quant au travail sur l'évaluation, les modalités du DNB ayant des conséquences sur les enseignements.

Cerise sur le gâteau, le ministère annonce **une mise en place en bloc de la réforme en 2016. Quatre années d'un coup !** Et probablement sans manuel, une réflexion en cours remettant en cause à point nommé leur usage, ce qui permettrait de s'abstenir de les financer. N'en jetez-plus !

Cette réforme ne répond pas aux enjeux du collège, mobilisons-nous, signons la pétition !

Valérie Sipahimalani

Carte scolaire 1er degré 2015

Seulement deux postes pour le 1er degré public créés à la rentrée dans notre département (après une promesse assortie d'un nombre de 60 000).

La directrice académique affirme que la démographie scolaire costarmoricaine est en baisse. **C'est en reprenant** les chiffres de Base élèves minorés par les inspections (ne comptabilisant pas les 2 ans en carte scolaire) qu'elle émet ce constat. La revue du conseil général de mars, elle, fait état d'une **forte croissance démographique dans notre département, le seul département breton dont l'apport migratoire ne faiblit pas** : 20 000 nouveaux arrivants chaque année, dont 37 % sont des couples avec enfants.

Cependant, la direction académique du 22 a décidé d'officialiser le principe du **non-comptage des moins de 3 ans pour la rentrée 2015**. Il s'agit pour elle de « sanctuariser » la scolarisation de cette classe d'âge dans les écoles *qui en ont vraiment besoin*. Accrochez-vous ! Ce sera seulement dans une trentaine d'écoles des Côtes-d'Armor sur plus de 400.

Mais pas en zone rurale. Pas même en Zone de Revitalisation Rurale ! Seulement en Éducation prioritaire (amputée par la ministre et le recteur dans le 22) et dans les seuls quartiers relevant de la « politique de la ville ». L'administration justifie ainsi son choix départemental : *le taux de scolarisation actuel des deux ans (seulement 18 % en 2014 dans le Public) dépasse l'objectif national du ministère !*

Pire, cette méthode aboutit à ne compter dans cette trentaine d'écoles élues que 30 % de la classe d'âge des moins de 3 ans : royal ! Cela ne donnera lieu à aucune ouverture de classe dans la grande majorité des cas, puisque dans ces écoles 30 % des 2 ans y sont déjà scolarisés actuellement.

Peut-on se satisfaire du contrat signé entre le ministre et le recteur pour réduire le nombre d'écoles de une à trois classes par suppression ou par fusion ? Est-ce là, la méthode pour favoriser la réussite scolaire pour tous en milieu rural ? Veut-on régler la question de la ruralité en supprimant les petites structures scolaires, permettant au recteur d'obtenir sa prime de 37 500 € pour services rendus ?

Une Relance de l'Éducation prioritaire ?

En 2015, le recteur veut faire sortir de l'Éducation prioritaire du département deux réseaux situés en zone rurale (2 collèges et 12 écoles). La FSU 22 agira pour que leurs moyens spécifiques soient conservés. Les ministres résident dans la capitale et la création d'un ministère de la politique de la ruralité n'est pas à l'ordre du jour.

Et la relance des réseaux d'aide (RASED) promise par le ministère ?

Dans notre département elle se limitera à du moyen constant, avec un simple redéploiement de postes vacants dans le sud du département. Pourquoi ces postes sont-ils vacants ? il n'y pas eu de départ en formation spécialisée depuis 2011-2012. Aucun n'est prévu. On veut donc créer des RASED « renforcés » au sud, mais concrètement privés de collègues spécialisés.

La direction académique a l'intention de créer **8 ou 9 postes de remplaçant**.

Tant mieux ! Mais ces créations seront néanmoins insuffisantes dans les périodes dites « de tension » (on tombe malade, surtout en hiver !). Pour les créer, il faut supprimer des

Zoom sur l'école : Évolution des chiffres (à la baisse) dans notre département

Entre 1998 et 2014 selon les chiffres de la direction académique, le nombre d'élèves est passé de 37 495 à 40 250, ceci malgré la division par trois du nombre d'enfants de deux ans comptabilisés. C'est donc une **augmentation de 2 755 élèves** qui se solde par... **48 postes d'enseignants retirés aux Côtes-d'Armor**.

A effectifs constants, ne prenant en compte que les chiffres minorés de la direction académique, **ce seraient 155 postes nécessaires à notre département pour retrouver les conditions d'encadrement de 1998** dans les classes élémentaires et maternelles ! Ces postes sont aujourd'hui indispensables, leur restitution doit commencer dès maintenant.

postes d'intervenant langue vivante.

L'objectif académique est « l'auto-suffisance » de l'enseignement en langue vivante. **Conséquence, on met la pression sur des collègues qui exercent dans de petites écoles** et dans des conditions complexes depuis des années, **menacés de perdre leur poste par l'inspection. Ils doivent obligatoirement obtenir l'habilitation pour rester. C'est injuste et inacceptable pour le SNUipp-FSU 22**. Le bilan ministériel 1er degré indique pourtant que le taux d'habilitation en langue vivante dans notre académie est un des plus élevés du pays. Mais il faut gratter jusqu'à l'os !

Cette année encore, la carte scolaire est instrumentalisée par le gouvernement avec un report au 10 avril (ce qui n'aura sans doute pas d'influence sur le vote des élections départementales...).

Nos collègues en ont **assez de voir supprimer une classe** là où ils peuvent enfin travailler correctement.

Actions carte scolaire 1er degré mercredi 1er avril à 15 h devant la direction académique **Rassemblement Carte scolaire**

à l'appel de l'intersyndicale SNUipp-FSU, Snudi-FO, SUD-Education et SE-UNSA.

Constituez vos délégations collègues, parents, élus, contactez le SNUipp-FSU 22

Première étape de mobilisation suivie d'un **nouveau rassemblement le jour du CTSD 1er degré vendredi 10 avril à 9 heures**.

Assez de travailler avec des effectifs trop lourds ce qui empêche de consacrer suffisamment de temps à chaque élève, ou à l'inclusion d'élèves en situation de handicap. Dans leur immense majorité, avec les élus, ils rejettent les fusions d'écoles, lesquelles se traduisent inévitablement par des fermetures l'année d'après. Certains d'entre eux demandent en vain depuis des années à partir en formation spécialisée : cette année, aucune !

Tous les collègues concernés et motivés par la défense des écoles publiques pourront manifester hors temps de travail devant la direction académique le **mercredi 1er avril à 15 heures**, à l'appel de l'intersyndicale SNUipp-FSU, Snudi-FO, SUD-Education et SE-UNSA. Cet appel vaut aussi pour les élus et les parents concernés qui pourront être reçus en délégation, comme demandé par les syndicats. Ce sera une première étape de mobilisation pour certains qui seront également présents le jour du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental), le **vendredi 10 avril à 9 heures**.



Notre École publique mérite mieux que l'austérité et les plans d'économie.

Manifestons-nous, les 1er, 9 et 10 avril pour exprimer nos justes demandes !

Stéphane Chiarelli
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU

Dans un contexte de crise sociale et d'inquiétudes fortes dans la société notamment dans les domaines de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et de l'avenir des services publics, les agents de la Fonction publique sont des éléments décisifs pour renforcer les solidarités, développer la cohésion sociale et réduire les inégalités. Ses agents en sont des acteurs essentiels.

Réunies le 3 mars 2015, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP rappellent leur attachement aux valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité et laïcité portées par le statut général des fonctionnaires.

Elles affirment que les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers.

Ces politiques perpétuent des destructions d'emploi, au prétexte de redéploiement, et des restrictions budgétaires ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir ainsi un service à la hauteur des besoins sociaux partout sur le territoire.

Elles condamnent le gel des traitements des fonctionnaires depuis 2010, la diminution des mesures catégorielles et, avec l'augmentation des retenues pour pension, une baisse sans précédent du pouvoir d'achat qui ôte

toute attractivité à l'emploi public.

Aussi, elles rejettent le plan d'économies de 54 milliards sur les dépenses publiques et sociales, dont 10 milliards sur l'assurance maladie, 3 milliards sur les hôpitaux,.... Ainsi que la diminution des dotations aux collectivités dont l'objectif principal est la baisse de la « masse salariale ».

Au moment où se développe un train de réformes tous azimuts (réforme territoriale, réforme de l'Etat, réforme de la santé, revue des missions etc..), elles réaffirment que les réorganisations en cours ou à venir de l'organisation territoriale de la République (métropole, développement des intercommunalités, maisons de l'Etat et maisons de services au public, fusions, etc.) vont impacter la présence des services publics de proximité et induire des mobilités forcées, créant un climat anxiogène chez les agents publics confrontés à la diminution de l'emploi public.

Convaincues de la nécessité de lutte commune Privé-Public, les organisations syndicales de fonctionnaires CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP s'engagent dans un processus de mobilisation et appellent l'ensemble des agents publics à participer.

Elles exigent :

- une hausse du pouvoir d'achat qui passe par le dégel du point d'indice et par des mesures compensatoires de rattrapage des pertes subies depuis

des années ;

- la fin des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires permettant le bon accomplissement de toutes les missions de service public ;
- l'arrêt des politiques d'austérité, renforcées par le Pacte de responsabilité qui déstabilisent et fragilisent les services publics et leurs missions ;
- le maintien et l'amélioration du statut général et des statuts particuliers qui sont autant de garanties pour la Fonction publique et les citoyens ;

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP appellent les agents à organiser, dans les établissements et services, la préparation de la grève interprofessionnelle du 9 avril et à en assurer le succès dans une dynamique de mobilisation unitaire (assemblées générales, heures mensuelles d'information...).

Jeudi 9 avril

Grève interprofessionnelle à l'appel de la FSU, la CGT, FO et Solidaires

Toutes et tous dans l'action !

Rassemblement et manifestation

10h30 Parc des Promenades (près du Tribunal)

Alain Lévéder...



Alain Lévéder nous a quittés, brutalement, alors qu'il jouissait d'une retraite bien méritée à l'issue d'une vie de professorat et de militantisme au service de ses collègues avec son syndicat, le SNES et sa Fédération, la FSU.

Une retraite qui ne l'avait pas conduit à se mettre en retrait de l'activité syndicale... Il conserva sa responsabilité de trésorier de la FSU Bretagne ; il mit sur pied la section départementale des retraités de la FSU, en était la cheville ouvrière, tout en militant activement à la FGR, après avoir assumé durant de longues années les responsabilités de membre du bureau départemental du

SNES et de secrétaire adjoint de la FSU.

Les camarades qui ont côtoyé Alain ont pu apprécier la qualité de l'engagement d'un homme dévoué à l'École publique et laïque, animé par l'idéal de justice sociale, combattant pour un monde meilleur.

Chacun-e gardera en mémoire sa rigueur intellectuelle, sa grande culture, son sens de la camaraderie et de l'amitié, sans oublier sa gentillesse... et son humour décapant.

Sa disparition est une lourde perte, mais quel que soit notre chagrin son exemple nous aide à continuer son combat.

Amédée Perrot